

INSTRUCTIONS DE CONSEIL

Produit du Groupe 1 selon annexe 5, OChim: Un conseil est obligatoire lors de la remise à des clients professionnels.

INTERDICTION de remettre aux particuliers

Perrot Image SA

DÉSIGNATION ET USAGE PRÉVU		
	ID-11 <i>Usage prévu: composant pour solution de développement</i>	Date de la FDS: 12.12.2025
MANIPULATION APPROPRIÉE ET MESURES DE PROTECTION		
 	<u>Part A:</u> H302 Nocif en cas d'ingestion H317: Peut provoquer une allergie cutanée H318: Provoque de graves lésions des yeux H341: Susceptible d'induire des anomalies génétiques H351: Susceptible de provoquer le cancer H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme <u>Part B:</u> H360FD: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.	 
MANIPULATION APPROPRIÉE ET MESURES DE PROTECTION		
  	À utiliser uniquement dans des zones suffisamment ventilées. Il est interdit de manger, de boire ou de fumer pendant le travail. Se laver les mains et les parties de la peau exposées avant de manger, boire, fumer, etc. et à la fin du travail. Protection des yeux: Porter des lunettes de protection avec protections latérales (EN166) Protection de la peau: Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile (épaisseur du matériau recommandée : 0.35mm), caoutchouc butyle (épaisseur du matériau recommandée 0.5mm) ou caoutchouc fluoré (épaisseur du matériau recommandée 0.4mm) Protection respiratoire: En cas de ventilation insuffisante ou de dépassement de la valeur limite d'exposition (VME), porter un masque filtrant contre les particules FFP3 approprié (EN 149). Informations sur l'application (1 Liter) Dissoudre Part A presque complètement dans 750 ml d'eau chaude (env. 40 °C) tout en remuant. Ajouter ensuite délicatement la Part B. Continuer à remuer jusqu'à dissolution complète. Compléter ensuite avec de l'eau froide pour obtenir 1 litre et laisser refroidir la solution à environ 20 °C. Pour plus d'informations sur l'utilisation du produit, veuillez consulter la fiche technique disponible à l'adresse suivante : https://perrot-image.ch/de/ID-11-1/111960457	
STOCKAGE		
	Stockage: Le produit doit être conservé sous clé. Le stockage doit avoir lieu dans un endroit frais et sec. Classe de stockage: 6.1	
PREMIERS SECOURS		 144 / TOX 145

Date /
Signature

Conseil sur les points listés reçu et pris
connaissance

INSTRUCTIONS DE CONSEIL

Produit du Groupe 1 selon annexe 5, OChim: Un conseil est obligatoire lors de la remise à des clients professionnels.

INTERDICTION de remettre aux particuliers

Perrot Image SA



Après inhalation ou exposition prolongée:

Veiller à un apport d'air frais. Consulter un médecin.

Après contact avec la peau:

Se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. En cas de symptômes persistants, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Se rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes, y compris sous les paupières. Consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion:

Se rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un médecin.

ÉLIMINATION APPROPRIÉE



Le contenu et les emballages non nettoyés doivent être éliminés comme déchets spéciaux dangereux

Les résidus de produit doivent être remis à une entreprise d'élimination ou à une poste de collecte pour déchets spéciaux. Code déchet: 16 05 07

La solution de développement doit être éliminée en tant que déchet spéciaux. Code déchet 09 01 01.

Ne pas éliminer dans les eaux usées.

EN CAS D'INCENDIE ET DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

118

En cas d'incendie:

Les mesures d'extinction et les moyens d'extinction doivent être adaptés à l'environnement. En général, un jet d'eau à haut débit n'est pas approprié.

En cas d'avarie:

En cas d'avarie (fuite de liquide), assurer une ventilation suffisante. Tenir à l'écart les personnes non concernées et porter un équipement de protection individuelle pour procéder à l'élimination. Contenir et absorber le liquide à l'aide d'un matériau absorbant, comme du sable ou de la terre. Éliminer ensuite le matériau absorbant contaminé en tant que déchet dangereux.

Les matières solides (Partie A ou Partie B) doivent être récupérées mécaniquement et éliminées en tant que déchets spéciaux.

Date /
Signature

Conseil sur les points listés reçu et pris
connaissance